

5980

**SOUTIEN PROFESSIONNEL DANS
LES GROUPES DE MÉDECINE DE FAMILLE,
LES GROUPES DE MÉDECINE DE FAMILLE- RÉSEAU ET
LES GROUPES DE MÉDECINE DE FAMILLE UNIVERSITAIRES
(SITES HORS ÉTABLISSEMENT)**

Ce centre regroupe les activités du personnel professionnel alloué en vertu du Programme ministériel de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille (GMF) ainsi qu'en vertu du Programme de désignation réseau pour les groupes de médecine de famille (GMF-R). Ce personnel est localisé dans les locaux des sites hors établissement (sites privés) d'un GMF, d'un GMF-R ou d'un groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U) mixte ou dans les locaux d'un GMF, d'un GMF-R ou d'un GMF-U privé.

ACTIVITÉS

En collaboration avec le médecin de famille et les autres professionnels de la santé, le personnel répond à un ensemble de problèmes :

- de santé courante
- ponctuels et situationnels de fonctionnement psychosocial
- sporadiques ou chroniques

pour des patients inscrits au GMF ou pour la population desservie au GMF-R ou au GMF-U, le cas échéant.

COÛTS**MAIN-D'ŒUVRE**

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales
- Main-d'œuvre indépendante

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Fournitures et autres charges :
 - frais de déplacement, de séjour et d'inscription (note 2)
 - formulaires et documentation spécifique à ce centre d'activités
 - matériel d'apprentissage
 - matériel de prélèvements et frais de transport des échantillons
 - prime d'assurance affaires

S G

C L S C

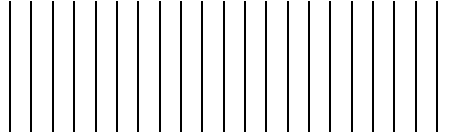
Mise en vigueur le :
2002-10-01

Révisé le :
2019-04-01

Volume
01

Chapitre
04

Page
01



5980

**SOUTIEN PROFESSIONNEL DANS
LES GROUPES DE MÉDECINE DE FAMILLE,
LES GROUPES DE MÉDECINE DE FAMILLE- RÉSEAU ET
LES GROUPES DE MÉDECINE DE FAMILLE UNIVERSITAIRES
(SITES HORS ÉTABLISSEMENT)**

Notes :

- 1) Les données du centre d'activités sont reportées en tenant compte des règles et des définitions se trouvant dans la section C du chapitre 3 du Manuel de gestion financière et dans les instructions de comptabilisation du chapitre 4.
- 2) Les frais encourus par la main-d'œuvre indépendante (personnel hors réseau), et normalement remboursables aux membres du personnel de l'établissement dans l'exercice de leurs fonctions, sont présentés à la rubrique « Fourniture et autres charges ».
- 3) L'ensemble des sous-centres 5981, 5982 et 5983 forme le centre d'activités 5980.

**UNITÉ
DE MESURE**

La Direction des services de proximité intégrés du ministère de la Santé et des Services sociaux prend en charge le calcul des indicateurs prévus au Programme ministériel de financement et de soutien professionnel pour les GMF ainsi qu'au Programme de désignation réseau pour les GMF-R.

Les renseignements utilisés proviennent des bases de données suivantes :

- Base de données sur les services rendus à l'acte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- Base de données sur les inscriptions auprès d'un médecin (RAMQ);
- Banque de données commune des urgences du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Base de données du Registre des consultations (RAMQ).

Pour le calcul de chacun des indicateurs, une période de référence est déterminée ainsi que des règles précises de calcul. Pour plus de détails, voir l'annexe II du Programme ministériel de financement et de soutien professionnel pour les GMF ainsi que l'annexe 1 du Programme de désignation réseau pour les GMF-R.

Aucune unité de mesure ne doit être dénombrée au centre d'activités 5980.

S G

C L S C

Mise en vigueur le :
2002-10-01

Révisé le :
2019-04-01

Volume
01

Chapitre
04

Page
02